

Date de la convocation :

31/01/2024

Date d'affichage :

07/02/2024

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 FEVRIER 2024**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 08

Conseillers présents : 08

Procurations : /

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Cyrille HAEHNEL, Olivia KLEIN-HUMANN, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

Absent excusé : /

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal : Monsieur Jean-Georges KOLB

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des PV des réunions du CM des 09 et 23 janvier 2024
2. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
3. Entretien complexe sportif
4. Projet d'extension du columbarium
5. Adhésion de la commune à la politique de la Maison alsacienne du XXIème siècle de la Collectivité européenne d'Alsace
6. Divers

1. Approbation des PV des réunions du CM des 09 et 23 janvier 2024

Remarques : RAS

Le procès-verbal de ces réunions ne suscitant plus aucune remarque, ils sont approuvés par les membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 08

POUR : 08

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

2. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le conseil municipal,

Sur rapport de Monsieur le maire,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

VU l'avis du comité social territorial en date du 29 novembre 2023,

VU le tableau des effectifs,

VU la convention de mise à disposition de Madame BALZER Catherine, signée le 04 octobre 2023, entre les Communes d'Obersoultzbach, Weinbourg et Weiterswiller,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de soutenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique territoriale ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues pour les fonctionnaires de l'Etat, le régime indemnitaire,

CONSIDERANT que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précité prévoit qu'il revient à l'organe délibérant de fixer certaines modalités d'application de la prime de pouvoir d'achat, notamment le montant de cette prime déterminé en fonction de la rémunération brute perçue par les agents sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale et la présente délibération et que cette prime n'est pas reconductible,
- Que, d'après le barème des montants, la prime est fixée à maximum 800 € pour une rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 inférieure ou égale à 23 700 € et que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi de l'agent sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023,

- De verser le montant maximum, soit 800 € brut, réduit à proportion de la durée hebdomadaire de travail de Madame BALZER, soit un 24/35ème,
- Que la prime est versée en une fois et qu'elle doit être intégralement versée avant le 30 juin 2024,
- Que cette prime est payée à parts égales entre les Communes d'Obersultzbach, Weinbourg et Weiterswiller,
- D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au budget de la collectivité et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles par arrêté individuel en tenant compte des conditions de versement fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précité et arrêtées par la présente délibération.

Nombre de votants : 08 POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

3. Entretien complexe sportif

(Messieurs Nicolas LANNO et Christian VOEGELE quittent la salle pour cause de conflit d'intérêt)

Monsieur le maire informe les élus avoir réceptionné 2 devis de l'entreprise COSEEC sports et environnement (6 Avenue Jean Prêcheur à DUPPIGHEIM) pour l'entretien du complexe sportif municipal. Les prestations représentent les travaux suivants :

Désignation des travaux	Coût en € HT
Prestations mécaniques (quatre saisons)	3754,50
Plan de fertilisation (quatre saisons)	2870,50
TOTAL 2024	6625,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Weinbourg donne l'autorisation à Monsieur le maire de signer tous documents afférents à ces dépenses et de budgétiser cette somme.

Nombre de votants : 06 POUR : 06 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

(Messieurs Nicolas LANNO et Christian VOEGELE reprennent leur siège)

4. Projet d'extension du columbarium

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il ne reste plus qu'une seule case dans le columbarium du cimetière. Vu que cette forme d'inhumation est assez prisée, il convient de budgétiser l'achat et l'installation d'un second columbarium dans le cimetière municipal.

C'est la raison pour laquelle plusieurs entreprises ont été contactées pour fournir un devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de budgétiser cette dépense pour l'exercice 2024.

Nombre de votants : 08 POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

5. Adhésion de la commune à la politique de la Maison alsacienne du XXIème siècle de la Collectivité européenne d'Alsace

Point ajourné

6. Divers

6.01. Remerciements

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de remerciements lui sont parvenus de la part des aînés de la commune, suite à l'envoi de cartes de vœux et de condoléances.

6.02. Vente du mobilier et du matériel de l'école

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les associations, et principalement l'association « La Weinbourgeoise – Frejzitt fer Winbùri » sont en train d'organiser la vente des meubles et du matériel scolaire restant à l'école.

Cette vente se tiendra le samedi 17 février 2024, entre 10 heures et 16 heures dans les locaux de l'ancienne école. Elle sera organisée par les associations de la commune, certains meubles pourront même être vendus en amont déjà. Le reliquat sera vendu lors de la fête des jardiniers, le 5 mai 2024.

Le produit de cette vente sera ajouté au produit de la vente du principal matériel, transféré de l'école vers le RPC d'Ingwiller. En effet, une grande partie de ce matériel a été rachetée par la Commune d'Ingwiller qui a versé la somme de 3 950,00 € à la Commune de Weinbourg en contrepartie.

La commune achètera ensuite du matériel nécessaire aux associations, lors des manifestations qu'elles organisent tout au long de l'année.

6.03. Elsàss Pùtz

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune participera cette année à l'opération Elsàss Pùtz, initiée par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Depuis l'année dernière, les opérations d'Oschterpùtz sont organisées en cohérence sur tout le territoire départemental. Cette journée se déroulera le samedi 16 mars 2024.

L'opération a été déclarée à la CeA et sera organisée par la commune. Les participants seront invités à partager le verre de l'amitié, à l'issue de l'événement.

6.04. Prix du concours d'écriture

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission communale 5, en charge des animations dans la commune, s'est réunie le mercredi 31 janvier pour attribuer les prix aux participants au concours d'écriture proposé dans le Winbùrjer Blättl n°99.

La commune a été destinataire de quatre textes que les membres du jury ont obtenus anonymisés. Le jury a décidé de récompenser toutes les contributions et de les publier in extenso dans le Winbùrjer Blättl n°100.

Le palmarès est le suivant :

1^{er} prix, un repas pour deux au restaurant « Le Bois flotté » : Texte intitulé « Le vélo bleu » d'un auteur anonyme

2^{ème} prix, un repas pour deux au restaurant « Le Bois flotté » : Texte intitulé « Souvenirs d'enfance » de Stéphanie HAUPTMANN

3^{ème} prix ex-aequo, un panier garni : Textes intitulés « Do nüs ùfs pompierfescht » de Gaby BURG et « Le temps passe » de Patrick ZENTZ

Les auteurs seront conviés le mardi 05 mars à 19 heures en mairie pour la remise des prix.

6.05. Transfert de la compétence « eau et assainissement »

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a participé, jeudi 1^{er} février, à une réunion d'information, à la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP), afin d'organiser le transfert de la compétence « eau et assainissement » vers la CCHLPP, comme le prévoit la loi, au 1^{er} janvier 2026. Le cabinet de conseil Public impact management (5 Rue des colonnes à Paris 75002) est chargé d'en étudier les enjeux et les conséquences.

Selon les informations obtenues, ce transfert sera plutôt simple à mettre en œuvre pour la Commune de Weinbourg, puisqu'elle a déjà transféré cette compétence au SDEA au 1^{er} janvier 2022.

Il faudra par contre se positionner sur le transfert de la Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) et de la Défense extérieure contre l'incendie (DECI). Le transfert de ces deux compétences n'est pas obligatoire, mais leur non-transfert risque de rendre très compliquée la gestion des installations et des infrastructures et le financement des travaux à venir.

6.06. Plan de financement de la micro-crèche

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des transformations de l'école pour y héberger une micro-crèche, trois demandes de subvention ont été adressées aux organismes suivants :

- 38 % du coût total à la charge de la commune a été demandé à la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du Fonds communal Alsace,
- 30 % du coût total à la charge de la commune a été demandé à la Région Grand Est dans le cadre du Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité et
- 12 % du coût total à la charge de la commune a été demandé à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

Ces demandes de subvention sont en cours d'instruction.

6.07. Finances communales

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, dans la phase de construction du budget communal, Monsieur Xavier DOUBLECOURT, conseiller de la DGFIP aux décideurs locaux, sera présent en mairie, le mercredi 06 mars 2024, à 17 heures, afin d'appuyer ou de corriger les choix de la Commune de Weinbourg.

6.08. Eclairage public

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la mesure prise en 2023, à savoir la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public – outre une qualité de sommeil retrouvée et une trame noire rétablie dans la commune – a permis d'économiser 1 012,42 €.

En effet, en 2022 la commune a payé 4 349,68 € pour l'éclairage public, cette facture a été réduite à 3 337,26 € pour 2024 et ce, malgré une hausse globale du prix de l'énergie. Ce poste a par conséquent permis d'économiser 23,28 %.

6.09. Décisions du maire par délégation

DEC 2024 CIM 1	Cavurne au columbarium	BACHELAIR Johnny	17/01/2024	30 ans
DEC 2024 URBA 2	DPU	Section 01 parcelle 143 lieudit "Lerchenberg"	26/01/2024	Pas de préemption

6.10. Récapitulatif de travaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été instruits en urbanisme depuis la réunion du C.M. du 5 décembre 2023 :

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
PC 06752123R0003	22/01/2024	Favorable	NOTHEISEN Grégory	2 Route d'Ingwiller	Création d'une extension et reconstruction d'une terrasse à l'identique

6.11. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : Devis en cours pour composition du budget

Commission 2 : Lancement du projet de la micro-crèche – Auvent à l'étude pour l'arrêt de bus de la salle polyvalente – Devis en cours – Marquages à faire et coussins-berlinois à mettre en place – Passages piétons à terminer

Commission 3 : Jardins communaux à attribuer, mercredi 14 février à 18 heures – Plantations des arbres, samedi 10 février – Elagage d'arbres

Commission 4 : Le Winbùrjer Blättl en cours de finalisation

Commission 5 : Signature de la convention du RPC d'Ingwiller, le 31 janvier – Rencontre avec l'association La Weinbourgeoise – Frejzitt fer Winbùri pour l'organisation de la Fête des jardiniers, le 30 janvier – Rencontre avec les associations, le 02 février – Salle des associations (D'Molkerej) est en cours d'aménagement – Messti Wùch

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 21 heures et 45 minutes.

Weinbourg, le 07 février 2024

Le maire,
Yves RUDIO

Le secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Georges KOLB

